

Lille, le

Communiqué de presse

DES AUTOUISEURS SUR LE FEU



Les autocuiseurs, couramment dénommés « cocottes minute », sont d'utilisation régulière dans nos cuisines : une cuisson vapeur dans une cuve bien fermée qui monte en pression sous l'effet de la vaporisation de l'eau. À son sifflement, la température est atteinte et nous sommes attentifs aux parois brûlantes du récipient. Cependant d'autres risques sont présents et les fabricants doivent prévoir des dispositifs de sécurité appropriés afin de répondre aux exigences essentielles de sécurité fixées par une directive européenne. Par exemple, il ne doit pas être possible d'ouvrir un autocuiseur sous pression. En effet la force exercée sur le couvercle en fonctionnement équivaut à une masse de plus de 350 kg ce qui représente un grave danger de brûlure par projection en cas d'ouverture brutale sous pression. Au-delà de la soupape, d'autres dispositifs peuvent assurer une fonction de sécurité comme le joint qui doit pouvoir jouer sans rôle de manière sûre. C'est pour cette raison notamment qu'il convient de toujours utiliser des pièces d'origines.

La Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire a confié en 2018 à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Hauts-de-France, qui dispose d'une structure spécialisée dans le contrôle de ces exigences internationales, une action nationale visant à vérifier la conformité de la tenue à la pression des autocuiseurs mis en vente en particulier via Internet.

Des prélèvements d'une trentaine de modèles chez les divers distributeurs concernés réalisés par la DREAL Hauts-de-France, avec l'appui d'agents de DREAL de plusieurs autres régions, ont été réalisés dans les entrepôts des enseignes de la distribution en ligne. Des fabricants ont fourni les éléments qui attestent une conception et un suivi en fabrication conformes aux exigences réglementaires. Si quelques modèles ne présentent manifestement pas d'anomalie, d'autres nécessitent des investigations complémentaires sous forme d'essais normalisés. Le LNE (Laboratoire national de métrologie et d'essais), laboratoire français spécialisé dans ce type de tests, a donc été sollicité pour ces essais. Avant de programmer les essais, toutes les démarches vers les fabricants et les organismes qui les contrôlent ont été réalisées avec l'aide des autorités réglementaires des pays d'implantation pour les fabricants étrangers.

Si tous les essais ne sont pas terminés, il apparaît d'ores et déjà que certains modèles d'autocuiseurs ne répondent pas aux exigences essentielles de sécurité. Sur la base de ces constats, une collaboration avec les services de la Direction Départementale de la Protection des Populations du Nord s'est instituée afin de mettre en œuvre des actions de retraits de la vente et de rappel des autocuiseurs dangereux. Aujourd'hui, 5 rappels de produits ont été effectués et la commission européenne informée de la position française. En parallèle, une amende administrative a été prise par la préfecture de police de Paris à l'encontre d'un fabricant.

Depuis le début de l'opération de surveillance et au niveau national, 4 incidents ont été identifiés dont 3 avec des brûlures de personne au second degré. Les descriptions de l'accident faites par les victimes sont similaires : une ouverture brutale lors de la manipulation du couvercle, la projection du contenu dans l'environnement et une projection en arrière de la victime.